Vol. XXXVI — Saint-Boniface, Manitoba, 12 Juin 1907. — No. 31

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis ...$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.00

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées:

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

La St-Jean-Baptiste

A une assemblée de la Société St-Jean-Baptiste de St-Boniface tenue à l'Hotel-de-Ville, sous la présidence de M. L. J. Collin, il a été décidé que la fête nationale sera célébrée le 24 courant.

L'on demandera à Son Honneur le Maire de proclamer ce jour, fête civique, de manière à permettre à tous nos concitoyens de prendre congé ce jour-là.

Une messe solennelle sera célébrée à la Cathédrale.

Dans l'après-midi, il y aura pique-nique et tous pourront passer une agréable journée.

Dimanche prochain, à 1½ heure p. m. il y aura de nouveau une assemblée à l'Hôtel-de-Ville, où tous les citoyens sont invités.

Pour un peuple, il n'y a rien de plus beau que sa fête nationale.

Donnons-nous tous la main, et comme par le passé la manifestation sera grande et imposante.

Nous donnerons la semaine prochaine le programme complet de la journée.

La Premiere Communion

Dans l'Eglise catholique il y a certaines fêtes qui, tout en se répétant souvent, ont toujours des charmes nouveaux. La première communion est l'une de celles-là.

Tous les ans, en effet, l'on voit un grand nombre d'enfants s'approcher de la sainte table pour la première fois, et toujours c'est une cérémonie des plus touchantes.

Jeudi dernier avait lieu la première communion à St. Boniface.

Tout était magnifiquement préparé pour la circonstance. La cathédrale était décorée de façon très élaborée. Les R. R. SS. Grises, qui s'étaient chargées du chant, ont fait preuve d'un goût exquis dans le choix des cantiques, qu'elles interprétèrent à perfection.

Mgr. Dugas, dans une jolie allocation, donna aux enfants les conseils les plus appopriés.

Dans l'après-midi les enfants renouvelèrent les promesses du baptême après quoi ils furent reçus du scapulaire.

Nous félicitions ces enfants ainsi que leurs parents.

Dans le Monde Religieux

On lit dans les dépêches de la *Presse*.

Lévis, Qué. 6—Un évènement extraordinaire dans le monde catholique aura lieu vendredi prochain à Québec. On instruira la cause de la béatification d'un saint, le révérend Père Pampolon de l'ordre des Pères Rédemptoristes, mort en odeur de sainteté, à Sainte-Anne de Beaupré, il y a quelques années, et auquel on attribue, plusieurs miracles éclatants. C'est le R. P. Lemieux, supérieur de l'ordre des Rédemptoristes, qui présidira au tribunal d'inquisition, et la cérémonie aura lieu dans la chapelle St-François à la basilique. Tous les élèves, professeurs du collège de Lévis, les citoyens, bref tous ceux qui ont été en relation intime avec le saint Père, ont été convoqués en assemblée, car le Père Pampalon a fait son cours au collège de Lévis et a vécu longtemps au milieu de nous.

Des scènes comme cette dernière ne se voient que très rarement au Canada.

* * *

Sa Grandeur Monseigneur Bruchési a accepté, aprés une nouvelle démarche tentée auprés d'elle, d'agir comme tiers-arbitre dans le règlement des difficultés entre les débardeurs et les armateurs syndiqués. Comme on le sait, M. Joseph Ainey, ex-candidat ouvrier dans Ste-Marie, est l'arbitre choisi par les débardeurs et M. Geo. W. Stephens, commissaire du port, celui représentant les armateurs syndiqués.

Monument au R. P. Brebeuf

On se propose d'ériger, dans la province d'Ontario, un monument à la mémoire du révérend Père Brébeuf, qui fut mis à mort par les Iroquois, au dix-septième siècle.

Municipalite de Montcalm

Présents: Willie Fraser, préfet Harry Franks, Eugène Cartier, Zéphirin Dumontier, Gaspard Bérard, Mathias Fillon et Eusèbe Cadieux, conseillers.

Franks-Dumontier— Que la somme de $50,00 soit votée à la Société d'agriculture d'Emerson pour l'année 1907. Adopté.

Bérard-Cartier—Que le préfet et le conseiller Z. Dumontier soit nommé délégué pour assister à convention sur le grain tenue à Winnipeg, le 5 et 6 de juin. Adopté.

Franks-Bérard—Que en l'absence du Secrétaire-Trésorier, le préfet et greffier protemporé soient autorisés à signer les chèques issus de la municipalité. Adopté

Franks-Cadieux—Que comme demandé par une pétition de St-Joseph, Romuald Tremblay soit nommé gardien d'enclos au lieu de E. Dionne. Adopté.

Cartier-Fillion—Que le Règlement No 190 concernant l'émission de débentures du district de l'Ecole Luverness, soit lu une première, deuxième et troisième fois et soit adopté. Adopté

Fillion-Berard—Que le règlement No, 182, concernant le prélevé pour l'année courante soit lu une première, deuxième et troisième fois et soit adopté, Adopté.

Bérard-Cadieux—Que le rapport du comité de finance soit adopté. Adopté.

Bérard-Dumontier— Que le conseil soit ajourné au premier mardi de juillet. Adopté.

AU BAL MASQUE

Encore un bal masqué à Berlin où l'on ne parait pas s'être ennuyé!

La fête se passait à l'ambassade des Etats-Unis. Au plus fort des ébats, un cocher à la face rubiconde, le manteau de peau de mouton sur les épaules et le fouet à la main, se présenta pour en avoir, lui aussi, sa part. La valetaille n'osa s'y opposer, craignant, au reste, d'avoir à faire à un invité! Le cocher dansa comme pas un, but comme quatre et tint avec honneur sa place au buffet. On le regardait bien un peu de côté, d'autant plus que son accoutrement ne fleurait pas la violette, mais enfin personne ne pouvait rien dire, et l'amphitryon était indigné, tout le premier, de tant d'audace.

Enfin, minuit sonna! Les masques tombèrent, et le brave automédon dut bien lui aussi montrer patte blanche et enlever son tube de fer blanc. Tête de tous les invités qu'en ils reconnurent dans le cocher tant dédaigné... la princesse de Wield! On l'entoura on la fêta pour lui faire oublier les avanies que, pauvre cocher, elle avait dû subir.

—Une pluie bienfaisante est tombé sur nos champs. A moins de changement imprévus dans la température, nous aurons cette année une récolte magnifique. L'Ouest continue à marcher de l'avant. Les cultivateurs sont contents, les hommes d'affaires ont pleine confiance dans l'avenir du pays, la prospérité règne partout. Si nos compatriotes de la province de Québec et des Etats-Unis jetaient un coup d'œil du côté de nos plaines, ils viendraient vite se tailler un domaine dans nos immenses prairies.

Le Manitoba.

MERCREDI, 12 JUIN 1907



PROCLAMATION

Sur la demande de la Société St. Jean-Baptiste et sur résolution du Conseil de Ville, je soussigné, Théo Bertrand, Maire de la ville de St. Boniface proclame **Lundi le 24 Juin courant,** jour de fête civique, et j'invite en conséquence, les citoyens de la ville à observer ce jour comme un jour de fête et de réjouissance.

THEO. BERTRAND,
Maire.

UN COUP D'EPEE DANS L'EAU

La *Vérité* du 1er juin donne asile à la correspondance d'un "ancien", lequel dans un beau zèle, s'élance à fond de train sur l'antique Bill réparateur.

Dans quel but,on se le demande! Est-ce pour travailler à la justification de ceux qui ont voté contre ce bill, en 1896, et qui depuis, parce qu'ils sentent qu'ils ont alors commis une erreur, voudraient néanmoins se donner raison!

Ou bien, est-ce pour jeter une lumière posthume sur une mesure que l'épiscopat a qualifié,dans le temps, de mesure de vie?

Est-ce encore pour montrer que lui, "un ancien", en connait plus long que les évêques?

Notre plume est bien humble, mais nous osons nous ranger, encore aujourd'hui, du côté des évêques.

Encore un coup, c'est bien hardi de notre part, mais cet "ancien", qui accuse les trois quarts de ceux qui se sont préocupés de cette mesure, de ne l'avoir pas lue, surtout dans la version anglaise, nous le soupçonnons de ne pas savoir lui-même beaucoup l'anglais, car s'il l'avait su il aurait découvert qu'il faisait erreur en disant: *qu'il était impossible de rendre la loi meilleure dans la suite.*

Il y avait dans ce Bill une clause qui réservait au parlement le pouvoir formel de l'amender dans la suite.

Outre qu'il est inhérent au pouvoir des législatures d'amender leur propre loi quand la chose devient nécessaire, le gouvernement avait voulu, dans ce cas, enlever tout doute et manifester son intention à ce sujet. Il semble qu'il ne serait que juste de lui en tenir compte.

Mais, sans attendre si longtemps il était loisible à tout député de proposer durant cette même session, en comité général ou en troisième considération, toutes les modifications désirables. Pourquoi donc a-t-on eu recours à l'obstruction pour empêcher ces procédures et l'adoption de ce Bill? N'eut-il pas été plus raisonnable de s'attacher à le perfectionner, quand il en était temps, que de l'étrangler? Belle conduite et beau résultat, vraiment, que cette dernière opération!

Nous soupçonnons encore l'"Ancien" de ne pas savoir au juste comment le Bill devait être rédigé?

Le correspondant de la *Vérité* croit évidemment, avec beaucoup d'autres d'ailleurs, que le gouvernement avait toute liberté dans la confection de ce Bill.

Or, il n'en est rien. Le gouvernement devait réparer le mal; c'était son unique juridiction. Or quel était ce mal?

C'était que, par la loi de 1890, certaines immunités avaient été enlevées à la minorité catholique du Manitoba. Il s'agissait donc de la réhabiliter dans ces immunités, et pas plus. Telle était la portée des jugements sur lesquels nous pouvions nous appuyer.

Le gouvernement, ou tout autre, eut-il voulu faire du Bill réparateur une loi scolaire plus parfaite que celle que nous avions antérieurement, qu'il en eut été empêché par la constitution. Celle-ci ne permettait point d'aller plus loin que n'allait la loi provinciale d'avant 1890.

Encore un coup, on ne pouvait point faire un Bill réparateur meilleur que n'était la loi provinciale d'avant 1890. Il était permis de restaurer la minorité dans sa position d'avant cette date. Réparer les torts, et non refaire une loi scolaire, à cela se bornait le pouvoir du parlement.

Il fallait donc se tenir dans ces bornes. Car, autrement, l'on eût fait le jeu des Greenway et autres, qui auraient alors pu attaquer la loi reparatrice pour inconstitutionalité.

Cet aspect de la question a été l'un de ceux que l'auteur du *Bill* réparateur a dû prendre en considération quand il a fait son travail.

Ici, nous devons encore dissiper une foule de malentendus—nous dirions mieux en employant le mot, préjugés—qui semble avoir élu domicile dans l'esprit de l'"Ancien"!—A l'entendre, on croirait que le gouvernement d'alors s'est donné un mal extraordinaire pour *bâcler un acte* reparateur—c'est le langage du charitable "Ancien"—où l'hypocrisie coudoie l'ambiguité; or, la vérité est plus simple.

Le gouvernement d'alors est sans doute responsable du Bill, mais il n'en est point l'auteur. Il ne s'est donc pas livré à tant de machinations.

M. Ewart, l'avocat des catholiques dans toute cette affaire, depuis le commencement jusqu'à la fin, est l'auteur du Bill Réparateur. Ses services furent agrées des deux cotés, de la part du gouvernement d'alors et des catholiques du Manitoba. Et quand il eût examiné cette phase d'une cause avec laquelle il avait été identifié pendant plusieurs années déjà, qu'ils connaissaient bien pour l'avoir étudié dans tous ses détails, il en vint à la conclusion que le meilleur moyen de se tenir dans les bornes indiquées par la constitution et la décision du Conseil Privé, c'étais de calquer le *Bill* réparateur sur la loi scolaire provinciale d'avant 1890, celle-là même dont l'abrogation faisait le sujet de nos plaintes.

Et de fait, ce *bill* réparateur n'est, pour la plus grande partie, que la répétition de la loi scolaire provinciale détruite par la nouvelle législation de 1890.

Ainsi, la clause pourvoyant à l'organisation du Bureau d'Education, celle pourvoyant à la nomination du surintendant et telle autre concernant le prélèvement des taxes, etc, etc., ne sont que la reproduction textuelle des mêmes clauses dans la loi d'avant 1890, sur les mêmes sujets.

Si le mode de nommer ces divers officiers, dans le Bill reparateur, est illusoire et blâmable, le mode pourvu par l'ancienne loi, et sous lequel la minorité a vécu pendant 20 ans, sans en éprouver de grands inconvénients, l'était également: Monseigneur Taché et tous ceux qui,auparavant, se sont occupés de cette question, méritent les mêmes censures de la part de l'"Ancien".

Le correspondant de la *Vérité* dit que "ce qu'il eût fallu, c'était le choix fait par les catholiques des membres de leur conseil—et approuvé ensuite par le Lieutenant-gouverneur."

Cette disposition n'est pas mal trouvée de sa part. Il n'y avait qu'un ou deux inconvéniants à cela; ce n'était ni pratique, ni constitutionnel, dans l'occasion; par conséquent, point possible.

Nous l'avons dit plus haut; il ne pouvait s'agir de faire une loi meilleure que celle que nous avions auparavant, mais de faire une loi se limitant à nous remettre dans la même situation que celle que nous occupions avant 1890.

Ces quelques remarques suffisent, il nous sémble, pour engager l'"ancien," quand il voudra en remontrer aux curés qu'il pourra rencontrer sur sa route, de se renseigner lui-même au préalable et de laisser moins parler ses propres prejugée.

Signalons, avant de terminer, une couple d'autres inexactitudes dans la correspondance de l'"Ancien."

Il dit que les membres du gouvernement "n'étaient pas disposés à abandonner le terrain conquis et à nous rendre nos droits" qu'ils se vantaient de nous avoir enlevés pour toujours."

Cette assertion et ces insinuations sont plus que des inexactitudes. Toutefois nous nous abstenons de qualifier ce langage. Nous nous contentons de faire remarquer que ce gouvernement ne nous avait jamais rien enlever. Il n'a pas pu se gaudir de ce qu'il n'a pas fait. C'est un gouvernement provincial, le gouvernement libéral Greenway, qui nous a enlevé nos droits.

Les insinuations malveillantes qui se dégagent du paragraphe qu'il consacre à l'instruction de la cause devant les tribunaux est aussi très injuste.

Sur proposition de M. Blake, appuyé de M. Laurier, il fut décidé, en parlement, que la question devait être soumise aux tribunaux. Ici, la responsabilité des libéraux est pour le moins aussi grande que celle du gouvernement. Ce sont eux, les libéraux, qui prennent, au Manitoba, l'initiative de la spoliation; ce sont encore eux à Ottawa, qui prennent l'iniative de la déférence aux tribunaux, par conséquent, des délais; ce sont eux qui *ont traîné la cause de tribunal en tribunal.* Le gouvernement se trouvait ici dans la défensive.

Et quand est venu le temps d'appliquer les décisions des tribunaux, qu'ils avaient sollicitées, ce sont encore les libéraux que nous trouvons s'employant à les mettre à néant.

Le correspondant de la *Vérité* feint d'ignorer tous ces faits; il insinue même tout le contraire.

En somme l'œuvre de ce correspondant est un monument d'erreurs, d'injustice et d'inconcience!

Nous ne disons point qu'il n'eût pas été possible d'améliorer ce *bill.* Seulement sur certains points, ce n'était point possible. Sur d'autres, si l'on en avait permis, en comité général, il y aurait eu des amendements. On s'y préparait; des avis d'amendements avait été déjà donnés, quand s'est manifestée l'impitoyable et la déloyale obstruction, qui a tout empêché et qu'on semble vouloir délibérément oublier. Ce n'est point M. Langelier, alors député, qu'on eut pris eut pris pour guide, cependant.

Le correspondant de la *Vérité* ne pouvait indiquer une autorité plus susqecte que celle de M. Langelier, qui combattait alors pour la position de lieutenant Gouverneur de Québec, et qui a fini par attraper une *jugerie,* ne pouvant avoir l'autre fonction, qu'on lui avait promise et qu'on lui a refusée ensuite.

M. F. Langelier peut faire un bon juge, nous n'en savons rien; c'est un érudit, mais comme expert en matières politico-religieuse, nulle est son autorité; c'est un esprit faux, comme l'a toujours été la doctrine libérale, dont il s'inspire.

Ce qu'il ne faut point méconnaitre, c'est que, par ce Bill réparateur, s'il eût été adopté, même tel quel, les droits des minorités et la vraie doctrine constitutionnelle eussent reçu la sanction parlementaire; le reste serait venu comme par surcroit.

Le gouvernement Greenway eût pu nous trainer encore devant les tribunaux! Nous ne le croyons pas cependant, nos informations contredisent la plausibilité d'une pareille procédure. Mais enfin, le gouvernement provincial se fût-il engagé dans cette voie, eh bien, nous aurions continué de lui résister. Et, ayant par derrière nous, et en notre faveur, les promesses impérides, fédérales et provinciales, la constitution, les jugements des tribunaux interprétant cette dernière, l'arreté ministériel définissant nos droits, la loi réparatrice et notre union, qui n'aurait cessé de régner—nous le croyons—nous aurions pu braver les tracasseries judiciaires dont on nous aurait menacer; nous aurions pu sortir triomphant de cette nouvelle épreuve; et avec nous, bien d'autres, surtout les catholiques des nouvelles provinces de l'Ouest. La déchéance de nos droits là-bas est incontestablement l'un des fruits de l'étranglement du Bill réparateur.

La différence, c'est qu'aujourd'hui, nous n'avons rien du tout. Et l'"Ancien" ne s'en ément point.

UNE LECON

Il devient inutile, croyons-nous, de poursuivre davantage la conversation avec le *Free Press;* les explications données à ce journal sont négligées et il continue, malgré tout, à donner de nos articles une interprétation fausse, au point de nous imputer des affirmations absolument contraires à celles que nous avons exprimées.

Mais, de ces derniers incidents, se dégage une leçon qu'il est bon de souligner.

La grande politique des libéraux, relativement à nos difficultés scolaires,a été de nous amener à la conciliation. Personne n'a oublié les *sunny ways* de M. Laurier. L'honorable M Scott, l'un des ministres catholiques dans le gouvernement, s'est fait une spécialité de nous sermonner en disant:"laissez-moi donc faire, Vous savez, je connais quelque chose dans ces questions d'école. J'ai pris part aux controverses du passé. J'ai donc de l'expérience. Croyez-moi, vous ne gagnerez rien à poursuivre avec cette vigueur votre campagne pour la revendication de vos droits. Cessez donc de guerroyer. Soyez plus conciliants, et, avec les années, la paix se rétablira. Vous obtiendrez définitivement, par cette méthode, un régime scolaire tolérable".

Nos libéraux applaudissaient à tant de sagesse. Au fond, ce sermon ressemblait à celui des libéraux de tous les temps C'étaient les mêmes propos que faisait entendre une certaine classe à Rome, du temps de Pie IX, lui demandant des réformes et des concessions à l'ordre existant: Pie IX, bon, magnanime, ne croyant guère, pourtant à la paroles de ces réformateurs, accorda quelque chose. Il prit pour ministre un homme qui semblait tailler pour la tâche. Quelle fut la récompense de son bon vouloir?

On assassina son ministre Rossi!

En France, quelques communautés religieuses, frappées par le gouvernement français et assujeties, par de nouvelles lois, à des impôts exorbitants, crurent devoir, pour des motifs de conciliation, se soumettre à ces lois! La conciliation a-t-elle eu les effets qu'on anticipait.

Aujourd'hui, ces mêmes religieux sont chassés de France, leur patrie.

Depuis 11 ans, l'on nous prêche la conciliation. Et nous pouvons affirmer que les catholiques du Manitoba n'ont point, durant ces onze dernières années, dépassé les bornes du calme et de la patience dans leurs revendications; nos adversaires eux-mêmes sont à nous répéter à chaque instant que la paix est revenu parmi nous.

Mais nos droits ne sont pas revenus. Nos immunités d'autrefois sont toujours regardées avec méfiance, On méconnait même presque notre existence. S'il s'agit d accorder à quelqu'un des nôtres ce, qu'au fond, l'on est forcé d'admettre comme un droit, on nous le refuse sous prétexte que les anciens préjugés en pourraient être ravivés!

Anciens préjugés! C'est évidemment pour parler comme on parle quelque part. Selon nous les préjugés sont toujours actuels!

Lorsque l'université fut fondée on voulut avoir le collège de St-Boniface comme partie intégrante de l'institution. On lui fit entendre qu'on respecterait ses vues.

Aujourd'hui, l'on est en voie de modifier, au détriment de notre collège, tout l'organisme de de l'université; comme toujours, l'on nous invite à faire des concessions qui pratiquement, sont des abdications.

Et puis, voici le *Free Press,* la feuille à M. Sifton et le principal organe des libéraux dans l'Ouest, qui recommence la bataille, comptant toujours sur le fanatisme pour ramener l'électorat sous sa bannière.

Donc, onze ans d'attitude conciliatrice, onze ans de patience, onze ans de bon vouloir, onze ans d'abnégation, et toujours au même point. Ces onze années n'ont pu désarmer, ni apprivoiser des adversaires, toujours en éveil, de peur que le moindre répit ne soit accordé aux victimes.

Voilà notre récompense, à nous aussi; voilà ce que les *sunny ways* nous ont apporté.

Un évêque, de passage à Saint Boniface, nous disait un jour que nos ennemis ne faisaient jamais un pas en arrière; ils s'arrêteront pendant quelque temps, ajoutait-il; bientôt ils reprendront leur marche destructive.

C'est l'histoire de notre temps et de nos difficultés.

La leçon nous paraît bien claire et bien conclusive.

Dans ces luttes, il faut vaincre ou rester sur le carreau!

Le Drapeau National

La *Presse* nous apportait, la semaine dernière, un long article contre le drapeau du Sacré-Cœur. L'auteur prétend que "pour être mesuré en toutes choses," pour vivre en paix avec ceux d'autre nationalité qui nous coudoient, "il nous faut, surtout, conserver le drapeau national," c'est-a-dire le drapeau du Dominion.

S'il entend par-là que nous ne devons pas nous mettre en révolte contre ce drapeau, certes il a raison. Mais s'il veut dire que, pour obtenir la tolérance ou l'estime de nos concitoyens d'autres langues, nous devons nous effacer et nous faire oublier, je n'en suis plus. Quel mal y a-t-il à ce qu'on sache qu'il y a des Canadiens-Français au Canada, qu'ils se tiennent unis, et qu'ils ont un signe de ralliement? Est-on blessé de ce que les Irlandais, les Belges, les Français, estiment et déploient leur drapeau national.

Ici, au Manitoba, en voyons-nous assez d'étoffes représentant toute sorte de nationalités? On n'a jamais cru cependant qu'il y eût là une offense à la couronne d'Angleterre. L'armée du salut ne se gêne pas pour promener dans les rues autre chose qu'un drapeau britannique ou pour y chanter autre chose que le "God save the King." Chaque secte, chaque club a son drapeau et sa chanson: pourquoi les Canadiens-Français n'auraient-ils pas ce qu'on accorde bien aux socialistes?

Il y a assez longtemps qu'on nous prêche l'effacement et la conciliation, qu'on la prêche aux autres un peu. La *Presse* voudrait que nous cachions notre drapeau comme nous cachons nos scapulaires, parce que sur ce drapeau se trouve un emblême religieux. Les autres se gênent-ils pour symboliser publiquement leurs convictions religieuses?

La *Presse* dit qu'elle se contente du "drapeau canadien où la province de Québec est avantageusement représentée." C'est possible, mais ici, loin du Saint-Laurent, nous sommes plus difficiles à contenter. Oublierait-on, là-bas, l'importance qu'il y a d'avoir des couleurs de famille qui nous rappellent notre lieu d'origine et nos frères éloignés? Le drapeau du Sacré-Cœur nous dit que nous ne sommes ni des Manitobains, ni des Canadiens quelconques, mais des Canadiens Français, et c'est ce que ne dit pas le drapeau canadien, quelle que part qu'on y fasse à la province de Québec Ce nouveau drapeau national nous rappelle que nous avons notre marque distinctive, notre caractère ancestral. Issus de la grande France, j'entends de celle du temps passés, nos traditions, nos gloires sont tout imprégnées du sang des martyrs et du souvenir religieux. Il nous faut donc un drapeau qui à l'azur et aux lys de l'ancienne France, allie sans crainte un emblême religieux ni ambigu, ni dissimulé, qui affirme hautement notre foi et nos résolulions. On ne pouvait donc choisir mieux que ce Carillon-Sacré-Cœur. Seul il fait infailliblement parcourir en notre être un frisson d'orgueil patriotique, parce que flottant au dessus de nos têtes, il nous fait sentir que nous sommes quelque chose, que nous devons être, et que nous marchons debout parmi nos compagnons de route. C'est un résultat que n'obtient pas toujours le drapeau de la Confédération, symbole d'une chose trop complexe et trop nouvelle pour remuer l'âme des foules.

A. D.

Notes Politiques

Nous pouvons endurer aisément ce que nous appellerons les taquineries du métier. Mais, quand on affirme sérieusement que les libéraux ont défendu les droits des catholiques dans les nouvelles provinces, nous crions: Halte-là, et nous nous croyons même obligés de contester l'exactitude de cette assertion. D'ailleurs, nous n'entendons point, par-là, défendre les autres; ils n'ont pas fait mieux! Mais nous ne voyons pas où est le grand mérite des libéraux en cette affaire.

Les catholiques n'avaient plus, substantiellement, aucun droit quand les élections des nouvelles provinces eurent lieu; les libéraux d'Ottawa avaient au préalable, eu la précaution de les étrangler. Par conséquent, les libéraux des nouvelles provinces n'ont pu les défendre. Comme on l'a dit dans le temps, les droits des catholiques avaient été sacrifiés encore une fois par les nouvelles constitutions.

Après cela, comme il n'y avait plus rien à sacrifier sur ce terrain, les libéraux de l'Ouest ont accepté la situation. Ils se sont faits les complices après le fait, d'une œuvre détestable et désastreuse. Les en louer, nous paraît, non seulement excessif, mais c'est en outre malencontreusement jeter dans le public l'une de ces idées qui ont tant contribuer à mettre la confusion dans un bon nombre d'esprits, pourtant naturellement bien disposés.

***

Dans les Chambres anglaises, le Gouvernement a formellement retiré son Bill concernant l'Irlande.

***

Le procès Prévost-Asselin. qui s'est déroulé la semaine derniére à Québec, est maintenant fini. C'était M. Prévost, ministre à Québec, qui poursuivait M. Asselin, journaliste à Montréal, pour libelle. Le jury ne s'est pas accordé sur le verdict à rendre. Ce désaccord, dans la circonstance, équivaut à un acquittement. Car, il n'est guère probable que M. Prévost ait le courage de persister dans ses poursuites contre M. Asselin.

Nous félicitons M. Asselin de ce résultat.

***

On annonce le retour de Sir Wilfrid Laurier pour le commencement de juillet prochain.

INCENDIE

Les dépêches nous apprennent que la belle et pieuse église du Sacré-Cœur, à Ottawa, a été détruite par le feu, lundi soir.

C'est une perte considérable et lamentable.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Les travaux du nouveau bureau de poste avancent rapidement.

—SALLE ST-BONIFACE—A louer pour toutes occasions, Avenue Provencher, No 66. Z. Ouellette.

—Les barbiers de Winnipeg ont haussé le prix pour la coupe de cheveux à 35 cts.

—Le fameux tabac VALIQUETTE, chez J. B. Leclerc, 15, avenue Provencher, St. Boniface.

—A vendre une chaise de barbier, à bon marché, s'adresser à M. Jos. Dupas, Avenue Taché, St. Boniface.

—Assemblée de la société St-Jean-Baptiste, dimanche prochain à une heure et demie à l'Hôtel-de-Ville.

—Le seul endroit à St-Boniface où vous puissiez vous procurer de jolies tabatières, chez J.-B. Leclerc, no 15, avenue Provencher, St-Boniface.

—La procession du Saint-Sacrement n'a pu avoir lieu dimanche, selon qu'il avait été annoncé. Le temps pluvieux ne l'a point permis.

—Grand choix de cigares par boîtes de 25 ou 50 cigares, depuis $1,00 la boîte à $15,00. Chez J.B Leclerc, 15, avenue Provencher, St-Boniface.

—On demande une clavigraphe parlant les deux langues. Position permanente. Bons gages. S'adresser à la Federal Life, Portage Avenue, Winnipeg.

—Grand choix de Pipes, Tabacs, Cigares, Allumettes, et Articles de fantaisie pour fumeurs—Chez J.-B. Leclerc, avenue Provencher, St-Boniface.

—M. Félix Chénier de Winnipeg a reçu la mauvaise nouvelle lui annonçant la mort de son frère Joseph, à Edmonton, le défunt était âgé de 57 ans Nos sympathies à la famille éprouvée.

—La dépouille mortelle de M. Théodore Couture sera inhumée demain matin à neuf heures. Le cortège funèbre laissera la résidence de son père coin des rues Provencher et Tissot à 8½ heures.

A VENDRE—Une magnifique terre améliorée, située à deux milles à l'Ouest de l'Eglise de Lorette de 9 chaines de large par 2 milles de long. Pour plus amples informations, s'adresser à M. Philippe Lebrun, Lorette, Man.

—Pour les amusements et les piques-niques, il faut toujours des cigares, vous pouvez vous procurer ces cigares à votre choix de qualité et de prix en gros et en détail. Chez J. B. Leclerc, 15, avenue Provencher, St-Boniface.

—Winnipeg aura bientôt un *sky scraper* de 14 étages. C'est un monsieur Fraser qui demande au conseil de ville de Winnipeg, un permis pour cette construction. La majorité des échevins s'est prononcée en faveur de la construction.

—Les clubs qui voudront prendre part à la joute de baseball, la journée de la St-Jean-Baptiste, le 24 juin 1907, devront remettre leur demande à M. Jos. Bleau, président du comité du pique-nique, avant sept heures, p. m., vendredi, le 14 juin. Les quatre premières applications seront prises en considération.

—Ceux qui désirent présenter des soumissions pour tenir les tables de rafraichissements sur le terrain du pique-nique de la Saint-Jean-Baptiste, le 24 courant, sont invités à remettre leurs demandes entre les mains du Président d'ici à samedi soir. Le plus haut soummissionaire aura le contrat.

—M. Jacques Bureau, M. P. Solliciteur-Général dans le gouvernement fédéral était de passage à Winnipeg et St-Boniface au commencement de la semaine. Il a rencontré plusieurs de ses anciens amis enchantés de le voir. M Bureau a pratiqué le droit à Winnipeg pendant plusieurs années.

—Mardi dernier avait lieu l'ouverture officielle de l'école Provencher. Le député-ministre de l'Education, M. Fletcher, était présent. Mgr le Grand Vicaire présidait. On remarquait également la présence de plusieurs commissaires, entre autres M. Marcoux, le président, M. A. Marion, M. le docteur Lambert. M. l'inspecteur des Ecoles, M. Goulet, assistait aussi.

—Nous avons vu la copie d'une invitation à l'ouverture de la nouvelle école "Provencher," dans St-Boniface. C'est un acte gracieux, qui n'eût rien perdu de son mérite si, au lieu, d'être rédigé en anglais, il eût été écrit en français. Les commissaires d'école sont en très grande majorité de langue française; le secrétaire-trésorier, qui signe l'invitation, est canadien-français! Alors, pourquoi donc, toujours de l'anglais, dans des actes où la loi ne peut intervenir?

Le Savon "Lifebuoy"—Désinfectant—est recommandé par les médecins comme une sauvegarde contre les maladies contagieuses

SOUMISSIONS

Des soumissions cachetées et adressées à M. L. J. Collin, Président de la Société St. Jean-Baptiste, seront reçues jusqu'à 6 h. p. m. le 15 courant, pour tables de rafraichissements et amusements divers sur le terrain du pique-nique, qui aura lieu le 24 juin prochain.

La somme d'argent offerte devra accompagner les dites soumissions.

Les mots "soumission pour St J.-B." devront paraître sur l'enveloppe.

N. A. LAURENDEAU,
Ass.-Sec.

Ville de St-Boniface

OUVERTURE DE RUELLE

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la ville de St. Boniface a décidé de faire comme amélior tion locale à être payée par taxe spéciale, l'ouvrage suivant, savoir :

Une ruelle de vingt pieds de largeur à prendre sur le derrière des lots 1 à 10, Bloc 1, Lot de Paroisse 89, plans 368 et 386. Coût approximatif, $6064 70.

Dans l'estimation du coût de la dite ruelle le Conseil a accordé la compensation suivante, Lot 1, $700.00 et $350 00 pour chacun des lots 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 et $1750.00 pour les lots 9 et 10. Les frais de déplacement et de replacement des bâtisses, clôture &c, ainsi que le nivellement, frais de titres et autres frais font partie du coût total du dit ouvrage.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale jusqu'à un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux qui seront faits et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontage égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur ou aboutissant à la ruelle, jusqu'à un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en vingt années, l'intérêt devant être calculé à 4 pour cent par an sur la dette créée et sur les placements du fonds d'amortissement.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétitionnent le conseil à l'encontre du dit ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite ville de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux, à acquérir le terrain nécessaire pour ouvrir la dite ruelle, et à prélever des taxes spéciales de frontage comme dit ci-dessus, la première cotisation devant se faire pour l'année 1907.

St. Boniface 6 juin, 1907.

(Par ordre) J.-B. COTÉ,
Sec.-Trésorier.

Ville de St. Boniface

Le Conseil ayant décidé de paver les rues suivantes.

Rue Laflèche, de l'avenue Provencher à la rue Tissot.

Rue Tissot, de la rue Laflèche à la rue Archibald,

Rue Horace, de l'avenue Taché à la rue du Collège.

Avenue Taché, de la rue Eugénie à la rue Kitson.

Rue Kitson, de l'Avenue Taché à la rue du Collège.

Rue Marion, de l'Avenue Taché à la rue du Collège.

Avis est donné par les présentes qu'en vertu du règlement des égoûts, tous les propriétaires de terrain, même vacant, sur le parcours des rues ci-dessus nommées, auront à faire sa connexion, avec l'égoût de la rue d'ici au premier d'Août prochain, sinon la Ville fera faire cette connexion aux frais du propriétaire et le coût en sera chargé à la propriété intéressée.

Toutes connection doit être faite sous la surveillance et la direction de l'Ingénieur de la Ville et seulement après qu'un permis aura été obtenu du dit Ingénieur.

Daté à St. Boniface le 17 Mai 1907.

J. B. COTÉ,
Secrétaire-Trésorier.

NOUS DEMANDONS un Maitre ou une Maitresse bi-lingue pour l'Arrondissement Scolaire de St. Urbain No. 903 pour commencer immédiatement.

S'adresser à
JOSEPH FIFI,
Secretaire-Tresorier
St. Alphonse, Man.

Maladies des Enfants

Des milliers de mères témoignent la merveilleuse efficacité du célèbre

Sirop du Dr Coderre

POUR LES ENFANTS

C'est un calmant éprouvé, agréable, souverain pour la dentition, les dérangements d'estomac, les troubles des intestins.

Les médecins et les nourrices le recommandent. Voyez à ce que le Portrait du Dr Coderre et sa signature se trouvent sur chaque bouteille. N'acceptez pas les imitations dangereuses.

Prix 25 cents la bouteille chez votre Pharmacien ou par la malle sur réception du prix.

The WINGATE CHEMICAL CO. Ltd.
Seuls Propriétaires,
Montréal.

Stanton's Pain Relief

Remède de famille pour usage interne et externe.

HENRY de ROCHEBOUET

Real Estate and Insurance

CHAMBRE 1
BANQUE DES MARCHANDS
WINNIPEG
TELEPHONE 6594

ATLANTIC STEAMSHIP AGENCY

Allan Line, St. John à Liverpool.
Parisian — 6 Avril
Allan Line, Halifax à Liverpool.
Virginian — 13 Avril
Dominion Line, Portland à Liverpool.
Kensington — 6 Avril
Dominion — 13 Avril
Can. P. Ry. Lines, St. John à Liverpool.
Empress of Britain — 5 Avril
Lake Champlain — 18 Avril
Donaldson Line, St. John à Glasgow.
Salacia — 6 Avril
Cassandra — 13 Avril
White Star Line, New-York à Liverpool.
Teutonic — 3 Avril
Baltic — 10 Avril
White Star Line, Boston à Liverpool.
Cymric — 25 Avril
Cunard Line, New-York à Liverpool.
Lucania — 6 Avril
Caronia — 9 Avril
Cunard Line, Boston à Liverpool.
Ivernia — 2 Avril
Saxonia — 16 Avril
French Line, New-York à Havre.
La Lorraine — 4 Avril
La Bretagne — 6 Avril
Athlantic Transport Co., New-York à London.
Minnetonka — 6 Avril
Minneapolis — 13 Avril
American Line, New-York à Southampton.
New-York — 13 Avril
St. Louis — 20 Avril
Red Star Line, New-York à Antwerp.
Kroonland — 6 Avril
Vaderland — 13 Avril
North German Lloyd Line, New-York à Bremen.
Grosser Kurfuerst — 4 Avril
Kaiser Wilhelm II — 9 Avril
Hamburg American, New-York à Hamburg
Graf Waldersee — 6 Avril
Bleucher — 11 Avril

Billets pour les bateaux à vapeur vendus pour et de toutes les parties du monde. Service direct au Havre, Boulogne-Sur-Mer Anvers et autres points sur le continent. Pour plus d'informations s'adresser à,

W. P. F. CUMMINGS,
G. S. S. A.
Chambre 107, C. P. R. Depot.
Tel. 761-762. Winnipeg Man

WAGHORN'S GUIDE AT ON TRAINS BOOKSTORES 5c

La COMPAGNIE COLLIN Limitee

Coin Rue Aulneau et Avenue Provencher, St. Boniface

Printemps! Printemps! Printemps!

Nous avons reçu un assortiment complet de marchandises de printemps.

Corsages, jupons, jupes, Blouses, chapeaux pour dames et demoiselles etc., etc.

Corsages en soie de printemps depuis $3.50.

Jupes de printemps dernière mode depuis $3.75.

Grand choix de meubles de toute sorte. Prix très modérés.

Ouvrages de goût au crochet tels que bonnets en soie gilet en laine ou soie sur commande.

Marchandises de 1er choix. Prix modérés 10 % meilleur marché que dans n'importe quel magasin de Winnipeg.

Venez nous voir! Venez vous rendre compte! Vous ne regretterez pas votre temps.

Epiceries fines, beurre frais, œufs frais, tout ce qu'il y a de plus appétissant en fait de d'épicerie. Nous recommandons spécialement nos nouvelles marques de thé et café qui ont été hautement appréciées par les meilleurs amateurs.

POUR LES DAMES ET DEMOISELLES

Magnifiques dessins en blouses, corsages, et jupes, dernière mode, nous en avons pour toutes les mesures et nous sommes à même de satisfaire les goûts les plus raffinés.

DRY GOODS

LAISSEZ LES ORDRES A LA COMPAGNIE COLLIN LIMITEE

La Compagnie Collin Limitee

COIN RUE AULNEAU ET AVENUE PROVENCHER, ST. BONIFACE

"Il y avait Plusieurs Années que je Souffrais"

"JE ME SUIS EXEMPTÉE DE L'OPERATION EN PRENANT LES PILULES ROUGES"

"J'AI TOUJOURS FAIT MON OUVRAGE EN PRENANT LES PILULES ROUGES — MAINTENANT JE ME PORTE A MERVEILLE"

Ainsi parle Mme Oliva Martel, de Cohoes, N.Y.

Celui qui a bonne santé a toujours bonne mine.

Combien, à plus forte raison, n'en est-il pas ainsi de la femme?

On ne compte plus les indispositions, les infirmités, les affections aiguës ou chroniques dues, non seulement à l'impureté du sang, mais encore et surtout à une interruption ou à un trouble de la circulation.

Que la canalisation du sang vienne à s'engorger, que les vaisseaux paralysés ou détendus ne fonctionnent plus ou fonctionnent mal, et il va se produire aussitôt un état congestif des plus dangereux, dont la dénutrition, l'atrophie, l'infection enfin, à laquelle n'échappe aucun liquide croupissant, ne seront pas les conséquences les moins désastreuses.

Ainsi s'expliquent les orages qui, presque nécessairement, accompagnent les trois phases critiques de la vie féminine: la puberté, la maternité, le retour de l'âge.

Ainsi s'explique comme quoi, de toutes les misères spéciales à la femme, il n'en est pour ainsi dire pas une seule qui ne dérive d'une faiblesse de sang.

Si l'on songe combien d'autres maladies encore ont la même origine, on ne doit pas s'étonner de quelle renommée ont acquise les Pilules Rouges, de quelle popularité bien méritée jouissent les Médecins de la Cie Chimique Franco-Américaine, seule dépositaire du vrai remède qui donne du sang riche et pur, avec chaque dose, qui fait disparaître la pâleur, donne des forces, un bon appétit, de bonnes digestions, une bonne santé et par conséquent une bonne mine.

Les Pilules Rouges sont souveraines pour tous les troubles provenant de l'affaiblissement, de la torpeur de l'organe féminin. Rien de tel pour défluxionner le corps, l'assouplir, lui rendre la force par l'apport du sang pur, riche et frais et pour mettre un terme aux misères de toutes sortes: tiraillements, pesanteurs, faiblesses, vertiges, migraines, pertes, vomissements, etc., dus à la congestion.

Enfin, les Pilules Rouges prises à temps et avec persévérance, sont toujours sûres d'épargner à la patiente l'horreur de la fatale opération, trop souvent l'aboutissant forcé d'un long martyre.

Voulez-vous vous en convaincre, lisez cette lettre:

Cohoes, 30 Novembre, 1905.

Messieurs,

Je ne pourrais trop dire de bien de vos excellentes Pilules Rouges. Il y avait plusieurs années que je souffrais qu'and j'ai commencé à en prendre. J'étais à terre net, je ne pouvais pas mettre un pied devant l'autre. Il y a ici une femme qui a été obligée de subir une opération pour une maladie comme la mienne. Je me suis exemptée de l'opération en prenant les Pilules Rouges. J'encourage toutes les femmes et les jeunes filles à en prendre. J'ai toujours fait mon ouvrage sans m'arrêter en prenant les Pilules Rouges et maintenant je me porte à merveille. Je vous suis toute dévouée. Madame Oliva Martel, Cohoes, N.-Y.

Mme O. MARTEL, de Cohoes, N.-Y.

Il ne nous est pas possible de donner des preuves plus fortes de l'efficacité des Pilules Rouges. Voici Madame O. Martel qui, contente d'avoir été guérie, n'hésite pas, par charité pour les femmes malades, à faire publier sa guérison opérée par les Pilules Rouges.

CONSULTATIONS GRATUITES: Adressez-vous par lettre ou personnellement au No 274 rue St-Denis, Montréal, si vous désirez avoir des conseils. Les Médecins de la Cie Chimique Franco-Américaine vous donneront, tout à fait gratuitement, les informations nécessaires pour l'emploi des Pilules Rouges et vous indiqueront aussi, au besoin, d'autres traitements, si votre maladie les requiert.

DEFIEZ-VOUS. — Les Pilules Rouges sont toujours vendues en boites de 50 Pilules. Chaque boite est recouverte d'une étiquette imprimée en rouge sur du papier blanc. Les Pilules Rouges que les marchands vous vendent à l'once, au cent ou à 25c la boite, ne sont pas les nôtres; ce sont des imitations, car jamais nos Pilules Rouges ne sont vendues de cette manière.

Ces charlatans qui se font appeler docteurs, allant de maison en maison, se disant envoyés par la Cie Chimique Franco-Américaine, sont des imposteurs toujours, car jamais nos médecins ne sortent de leurs bureaux de consultations pour soigner les femmes malades.

Si votre marchand n'a pas les Pilules Rouges de la Cie Chimique Franco-Américaine, envoyez-nous 50c pour une boite ou $2.50 pour six boites, ayant bien soin de faire enregistrer votre lettre contenant de l'argent, et vous recevrez, par le retour de la malle, les véritables Pilules Rouges.

Adressez toutes vos lettres: CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274 rue Saint-Denis, Montréal.

Extra Special Rye Whiskey

Notre Rye Whisky Extra Special, vieilli dans des fûts de Vins Sherry, a atteint une position bien reconnue dans l'Ouest Canadien et le consommateur peut compter sur son invariable bonne qualité, laquelle ne peut être égalee, aux prix suivants.

Le gallon — $3.50
Bouteille ordinaire — 75
Bouteille pinte Imperial — $1.00

Prix du gros cotés sur demande.

Seuls dépositaires dans l'Ouest.

The Richard-Beliveau Co. Ltd

330 Rue Main

Phone 5762, 5763 - - - Winnipeg, Man

Th. Oddson & Co.

A VENDRE

Subdivision voisine du chemin de fer, Grand Tronc. Voyez pour les prix et les détails. Surveillez notre annonce pour faire des bons marchés.

REAL ESTATE BROKERS
55 TRIBUNE BLDG. PHONE 2312
WINNIPEG

LE MANITOBA

LE PAYS DES BONNES OCCASIONS

POUR LE

Cultivateur, le l'ouvrier ou le travailleur. Le port de tous ceux qui veulent fonder un chez soi

— OU —

La culture du grain, l'élevage des animaux, le commerce de laitage amassent rapidement une fortune.

EN 1905.

1. 2,643,588 acres ont produit 55,761,416 minots de blé, une moyenne de 21 minots à l'acre.
2. Les cultivateurs ont dépensé $4,000.000 dans l'érection de batiments pour la ferme.
3. Winnipeg a dépensé $10,000,000 en construction.
4. Un collège provincial d'agriculture a été fondé.
5. La terre a augmenté de valeur dans toute la province. Elle vaut maintenant de $6 à $50 l'acre.
6. Le Manitoba a 40,000 fermiers à l'aise.
2. Le Manitoba a encore 20,000,000 d'acres de bonne terre non cultivée, attendant la colonisation.

A ceux qui se proposent de venir dans l'Ouest.

Vous ne devez pas passer par Winnipeg sans arrêter pour obtenir toutes les informations nécessaires sur les homesteads et les terres à vendre par le gouvernement provincial, compagnies de chemins de fer et de terrains.

R. P. ROBLIN,
Premier du Manitoba et Ministre de l'Agriculture

JOSEPH BURKE, 617 rue Main, Winnipeg Man.

JAS. HARTNEY, 77 York Street, Toronto, On

G. Olafson & Co.

FARINE D'AVOINE, ET VARIETÉS DE TOUTES LES FARINES, GRAINE DE LIN ET SARRAZIN

Bloc Olafson, rue King, Winnipeg

J. P. Raleigh,

D.D.S.—DENTISTE.

No. 536½, Rue Main, Winnipeg
BLOC CHRISTIE,

Coin des rues Main et James

La population française sera toujours certaine d'avoir satisfaction en allant chez M. le Dr Raleigh. Ouvrage garanti

N'oubliez pas la place:—

536½, *Rue Main, Winnipeg*

On Demande

Un instituteur ou institutrice pour l'Ecole Ste Elizabeth No. 1072. Prière de faire connaitre si on sait la musique.

S'adresser à
ELIE B. ROCAN, Pire,
Sec.-Trésorier,
Ste-Elizabeth Man.

BY RAIL, STEAM OCEAN LAKE, WAGHORN'S GUIDE

PHARMACIE Dr GERVAIS

Est déménagé aux

Nos. 288 et 232

depuis lundi

LE 22 AVRIL!

porte voisine du Commercial Hotel, Rue Main, Winnipeg

Ayant réduit considérablement mes dépenses je serez en position de vendre les remèdes à très bas prix.

Une attention particulière sera donnée aux malades comme médecin.

HEURES DE CONSULTATIONS

De 8 heures a. m. à 11. heures p. m.

Telephone 696

DR. GERVAIS

Winnipeg 16 Avril 1907.

Le Sunlight Savon est supérieur aux autres savons, mais c'est lorsqu'il est employé suivant la méthode Sunlight qu'il démontre sa plus grande supériorité. Achetez Sunlight Savon et suivez les directions.

FEUILLETON DU MANITOBA.

LOLITA

NO 7

"Il nous est défendu d'aimer,
"quoiqu'on, fut-ce notre enfant,
"plus que la vérité, plus que la
"probité, plus que l'honneur."

Mme [illegible]

V

Après cette gracieuse comparaison, M. Fortuné se livre lui-même et me reconduit poliment à la porte de son cabinet, où il me tend une main que je n'ose refuser; puis tandis que je le salue, fort interdite:

—Laissez germer, dit-il d'une voix suave laissez germer!—Et la porte se referme.

Qui est cette? c'est moi; d'autant plus que j'aperçois derrière la portière le malicieux visage de Clotilde. Je jurerais bien que la friponne n'a pas perdu un mot de notre entretien.

Voilà les souvenirs qui me poursuivent pendant mon trajet, mais je les chasse victorieusement. A demain les ennuis, à demain les soucis; l'omnibus franchit la place Saint-Sulpice; encore quelques tours de roues et la rue de Condé m'apparaître.

—Conducteur! arrêtez, s'il-vous-plait.

Oh! cette rue,est escalier! J'ai monté si vite que je suis obligée de m'arrêter pour respirer.

Drelin, drelin. Il faut venir rue de Condé pour voir encore des sonnettes. On a reconnu mon coup, j'entends courir, voici Pepa.

—"Madrina mia"!

—"Nina de mi corazon"!

Nous continuons notre conversation en espagnole. Cette pauvre pepa en avait été sevrée depuis huit jours et elle se tire si mal du français, quoiqu'elle le comprenne admirablement, qu'elle ne l'emploie avec moi que d'une façon intermittente. Comme ponctuation, des baisers: c'est international, cela. Voici une heure qui dédommage de bien des autres. Que dis-je, une heure? quatre heures, s'il-vous-plait, car il suffit que je sois entrée pour diner. Mais à propos de diner, je n'ai pas déjeuné ma Pepa.

—Pas déjeuné! "povrecita"! viens vite, viens vite; j'ai des œufs et du chocolat.

—Et moi, dis-je, en montrant un paquet, ficelé de rose, j'ai un pâté, un pâté de chez Bourbonneux.

—Oune omelette, oune pâté, du chocolat dit Pepa: nous allons déjeuner mieux que la reine.

Nous déjeunons en nous mangeant des yeux. Pepa pose sa fourchette tout le temps pour m'embrasser. J'ai retrouvé mon rouleau de serviette, mon couvert, ma timbale. Ici, je suis l'enfant, "la nina". Oh! que c'est donc meilleur que d'être la maitresse!

Pepa veut tout savoir; elle me fait faire le portrait de chacun des membres de la famille fortuné, et elle a déjà bâti un petit roman pour moi. Cependant, une chose la gêne: il y a deux jeunes gens, elle ne peut pas me les faire épouser tous les deux. Afin de déterminer son choix, elle me demande sur eux des détails minutieux,tandis que je ris comme une folle, en lui baisant les mains.

—Je ne me marierai jamais, marraine; je ne veux pas me marier, entends-tu: je ne veux aimer que toi.

—Folle, folle! Et quand Pepa sera morte, que deviendras-tu?

—Eh bien, soit, si cela peut te faire plaisir. Mais dans dix ans pas avant, et n'en parlons plus aujourd'hui: cela nous prend tout notre congé.

Pepa consent à suspendre les hostilités matrimoniales. Je lui conte que j'ai trouvé pour elle une bonne excellente. Elle ne veut pas en entendre parler jusqu'à ce que je la nomme: Micaëla.

—Oune Espagnola! quel bonheur, mon Dieu! Nous parlerons de toi, "nina".

—J'y compte bien. Cette Micaëla est une excellente fille que j'ai rencontrée ce matin même à Saint-Augustin. Je l'avais connue à Séville, où elle servait chez le directeur du chemin de fer. Ils sont revenus en France et l'y ont amenée avec eux; mais, depuis, le directeur est mort, sa fille s'est mariée, son fils est entré à l'Ecole Polytecnique, a été habiter avec sa fille. Micaëla est l'honnêteté même, je serai tranquille de la savoir avec ma marraine.

—Cinq heures, "madrina": il faut que je me sauve.

—Ce n'est pas possible, "nina" la pensée avance, bien sour.

—Hélas! non, ma montre dit la même chose; mais je reviendrai dimanche.

—Je vais te reconduire.

—Non, non: Micaëla ne te trouverait pas; elle doit venir aujourd'hui s'entendre avec toi.

—Alors, "à Dios".

—Là-dessus, une embrassade et des larmes, comme si je partais pour la Chine. Cela me gagne; je baisse ma voilette, pour cacher mes yeux rouges, en montant dans l'Odéon qui va partir.

IV

Que vais-je devenir, ma chère Marthe? M. Fortuné s'est absenté pour quarante-huit heures: il s'agit d'un discours à prononcer en Poitou à l'inauguration de la statue d'un philosophe dont j'ai oublié le nom. Veut-tu me dire ce que je vais faire de sa fille pendant ce temps-là? Elle a commencé par se lever à onze heures, juste le temps de faire sa toilette pour le déjeuner. Après le déjeuner, la récréation. bien entendu, tout comme si l'on avait travaillé. Pour le moment, l'heure de la leçon est sonnée, mais Clotilde résiste à tous mes appels. Elle fait des réussites et semble prendre un service tout nouveau à ces très vieux jeux. Je l'appelle encore, elle ne me répond même pas. Ma foi, je prends ma broderie, et...je laisse germer.

Cependant, son silence m'inquiète: elle commet quelques énormes sottises, sans aucun doute. Allons voir...

Il était temps! M. Fortuné a eu l'impardonnable imprudence d'oublier la clé sur sa bibliothèque et mon élève vient d'y prendre un livre, sans la moindre permission.

—Clotilde! quel livre, avez-vous là?

—Un livre très gentil, mademoiselle: voulez-vous que je le lise tout haut?

—Mais quel livre?

—Nanon...

—Non, je n'écouterai pas un mot avant d'avoir vu le titre.

J'approche et je lis: "Nana." Horreur!

—Clotilde, ne lisez pas un seul mot, et donnez-moi ce livre.

Clotilde m'échappe, en riant; elle grimpe sur le piano, et se met à lire, tout debout, perchée là-haut. C'est un démon cette fille-là! Les larmes me viennent aux yeux; je jette un appel désespéré:

—Mademoiselle Anne!

Elle n'y fera rien, mais, au moins, je n'aurai pas seule la responsabilité.

La porte s'ouvre, Clotilde ne lève même pas les yeux: la tante Anne n'en veut pas la peine. Mais que vois-je?

Un poignet vigoureux a enlevé le livre des mains de la rebelle; il a enlevé aussi la rebelle et l'a mise à terre où elle à l'air fort penaude.

C'est M. Bernard. Il me salue:

—Pardon, mademoiselle, voudriez-vous me dire quelle est l'histoire que vous faites apprendre à Clotilde?

L'histoire que je fais apprendre à Clotilde! amère dérision! Clotilde, depuis que je suis ici, n'a encore ouvert qu'un livre, celui qu'on vient de lui arracher des mains. Mais toute vérité n'est pas bonne à dire, surtout à M. Bernard.

—Monsieur, l'histoire de Clotilde est l'histoire sainte; la voici sur cette table.

—Auriez-vous la bonté de me dire où elle en est?

Aïe! cela se complique.

—Monsieur, elle ne l'a pas encore commencée.

—Ah! très bien. Merci, mademoiselle. Clotilde, tu vas apprendre les deux premiers chapitre et tu me les réciteras à quatre heures. Si tu ne les sais pas parfaitement, tu dineras dans ta chambre avec une assiettée de soupe et un morceau de pain. Rapelle-toi qu'en l'absence de ton père, c'est moi qui suis le maitre ici.

Ceci dit, M. Bernard sort, sans même avoir l'air de penser qu'on puisse lui répliquer. Je crois rêver. Mais je ne suis pas au bout de mes ébahissements. Clotilde lit son histoire sainte, Clotilde l'apprend! Ah! ça il est donc sorcier?

Au bout d'une heure, elle vient à moi avec son livre.

—Mademoiselle, voulez-vous me faire réciter?

—Je veux de tout mon cœur.

Clotilde récite, Clotilde sait; elle fait à peine deux ou trois erreurs très légères.

—C'est bien, Clotilde; vous pouvez vous reposer, maintenant.

—Oh! non, mademoiselle, ce n'est pas assez bien: Bernard est si sévère!

—Ah! il est sévère?

—Je crois bien! S'il se met à faire réciter mes leçons, je suis perdue!

"Mon Dieu, dis-je intérieurement, tout en regardant Clotilde avec compassion: faites qu'elle soit perdue, car je ne vois pas d'autre moyen de la sauver."

Pendant que Clotilde perlait sa leçon, je suis allée au salon où j'ai épousseté les bibelots, fort négligés par la bonne de Mlle Anne. "Il y aurait de quoi faire quelque chose de bien avec ce salon-là, pensais-je, mais il faudrait tout bouleverser." Il parait que j'avais pensé tout haut, car j'entendis derrière moi:

—Oh! oui, mademoiselle, bouleversez tout, je vous en prie, çà manque absolument de chien.

—Clotilde, dis-je, en me retournant: quelle expression!

—Eh bien, de chic, si vous aimez mieux. Bouleversez, bouleversez vite, mademoiselle!

—Mais, Clotilde, que diraient Mlle Anne et votre père?

Papa ne dira rien et je vais demander la permission à ma tante Anne.

Cela dit, mon élève sort en courant. Elle revient de même, en m'annonçant que la permission est obtenue.

Elle me demande comme une faveur d'aider au branle-bas et s'y prête avec une dextérité et une docilité que j'aimerai à lui voir pour d'autres occupations utiles.

Le salon est transformé. Je viens d'y établir un désordre harmonieux qui est le comble de l'art.

(A suivre)